

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables à compter du 01/07/2023

Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la micro-entreprise Lucie Demeulenaere- Efflor'essence et de son client dans le cadre des prestations de service en collectifs et des accompagnements individuels.

Toute acceptation du devis/bon de commande en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations de service et des accompagnements individuels vendus sont ceux en vigueur au jour de la signature du devis/de la prise de rendez-vous le cas échéant. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la réservation.

La micro-entreprise Efflor'essence s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer ses interventions aux prix indiqués lors de la signature du devis/de la prise de rendez-vous le cas échéant.

En cas d'annulation d'une intervention par le client, hors cas de force majeure, la prestation sera facturée à hauteur de 50% du prix TTC (additionnée des frais kilométriques si il y a eu un déplacement pour la réalisation de cette prestation).

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la micro-entreprise Efflor'essence serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le règlement des prestations individuelles se fait à la fin de ces dernières lorsqu'elles sont prévues en présentes, par chèque ou espèces. Lorsqu'elles sont prévues à distance, le règlement s'effectue à l'avance, via un lien sécurisé envoyé par mail.
- Le règlement des prestations collectives se fait en amont, au moment de la réservation.

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations réalisées, l'acheteur doit verser à la micro-entreprise Efflor'essence-Lucie Demeulenaere une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la prestation de services.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la micro-entreprise Efflor'essence-Lucie Demeulenaere.

Clause n°8 : Droit de rétractation

Conformément au code de la consommation (Loi Hamon n°2014-344 du 17 Mars 2014/ Art L. 121-21), tout utilisateur bénéficie du droit de rétractation pendant 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Dans ce délai, tout signataire du contrat peut annuler sa réservation par mail. Lucie Demeulenaere s'engage à envoyer un mail de confirmation d'annulation en retour.

Si la réservation a lieu à moins de 14 jours de la date de prestation, Lucie Demeulenaere considère qu'il s'agit d'une exécution anticipée et que l'utilisateur renonce de lui-même à son droit de rétractation.

Clause n° 9 : Prestations des services

Elles sont effectuées :

- soit à domicile, chez les particuliers ;
- soit au sein des structures ;
- soit dans une salle/ infrastructure mise à disposition pour la réalisation des interventions.

Les prestations de services collectives sont soumises à la condition qu'il y ait un nombre suffisant de participants. Lucie Demeulenaere se réserve le droit d'annuler ou de reporter ces interventions si cette condition n'est pas remplie au plus tard 48 heures avant l'intervention concernée.

Par voie de conséquence, cette situation ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de Lucie Demeulenaere ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n°11 : Modifications

Efflor'essence- Lucie Demeulenaere se réserve le droit de modifier ses conditions générales sans préavis ni délais. L'utilisateur est donc invité à les consulter lors de son accès au site. Les modifications effectuées seront applicables à toute demande de rendez-vous postérieurement à celles-ci.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce.